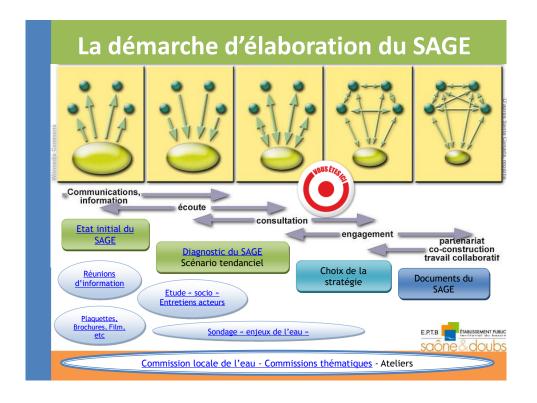
SAGE Tille

Bureau - Commission «cadre de vie»

Mairie de Saint-Julien Jeudi 14 novembre 2013





Séances précédentes

- Commission « ressources en eau » du 22 octobre
 - Travail sur les volumes prélevables :
 - Secteurs de Genlis et de ls sur Tille : consultation des parties prenantes en cours
 - VP + répartition soumis à délibération de la CLE du 17 décembre
 - Définition de la stratégie du SAGE reportée (quelle date?)
- · Commission « milieux aquatiques » du 8 novembre
 - Echanges en ateliers sur la stratégie du SAGE :
 - Objectif n°1: Préserver et améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
 - Objectif n°2 : Préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau
 - Objectif n°3: Préserver et améliorer les fonctionnalités des zones humides

 ERTE ENAISSEMENT PUBLIC
 SOÔNE & COUDS

CLE du 17 décembre

1. Bilan d'activité 2013

- 1. Diagnostic / scénario tendanciel : 10 réunions thématiques
- 2. Communication : Volumes prélevables + Enjeux de l'eau sur le bassin (synthèse + plaquette)
- 3. 1 sondage enjeux/pistes d'actions (150 réponses) : présent° synthèse
- 2. Adoption de l'état des lieux du SAGE (rapports à diffuser à la CLE)
 - 1. Diagnostic (105 p.) : synthèse des connaissances et des commissions
 - Scénario tendanciel (90 p.) : synthèse des connaissances et des commissions

3. Adoption des Volumes prélevables + répartition entre usages

- 1. Synthèse des résultats de la concertation à rédiger pour CLE
- 2. 2014 : mise en cohérences des autorisations avec volumes prélevables

4. Contrat de rivière

- 1. Bilan des actions mises en œuvre en 2013
- 2. Actions prévues en 2014

Rappels: Qu'est ce qu'un SAGE?

- Le SAGE est un document de planification qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Le SAGE n'est pas un programme d'intervention (≠ contrat de rivière)

Quel type de SAGE souhaite-t-on ? Quelle stratégie ?

- Un SAGE « plate-forme relai » pour optimiser les politiques de l'eau d'ores et déjà en place,
- Un SAGE « eau et milieux aquatiques » qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie,
- Un SAGE « territoire » affirmant sa contribution aux orientations du développement durable des territoires à travers les problématiques liées à l'eau.

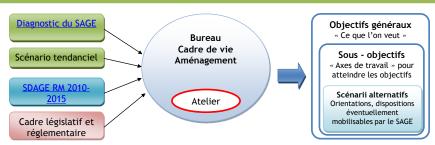
Positions stratégiques qui peuvent être modulées selon les enjeux considérés

Déroulement de la séance

Commission « cadre de vie » 2 objectifs prioritaires

- 1. Evaluer les dynamiques de territoire (démographie, économie, aménagement du territoire, etc.) observées sur le périmètre du SAGE ainsi que leurs perspectives d'évolution à moyen terme,
- Engager les réflexions sur la doctrine générale du SAGE et ses orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire et de gestion des risques d'inondation.
- 3. Pour chacun de ces enjeux / de ces objectifs spécifiques, quelles mesures alternatives à un scénario « au fil de l'eau » pourraient être proposées pour le SAGE (actions, gestion, règles)?
- → Pas prioritaire aujourd'hui → la stratégie du SAGE sera déclinée dans les dispositions du PAGD et dans règlement

Quels objectifs pour le SAGE?



- Comment évoluera, selon vous, à l'horizon 2020 2030,
 - Les pressions liées à l'aménagement du territoire (développement urbain, aménagement rural, infrastructures, assainissement pluvial, etc.) sur la ressource et les milieux ?
 - La vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation ?
 - L'intégration des enjeux de l'eau (dans toutes leurs composantes) dans les politiques d'aménagement du territoire?
- Au regard des éléments de diagnostic et de ces évolutions tendancielles, quels sont selon vous les objectifs prioritaires en lien avec l'eau à intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire ?
- Pour chacun de ces enjeux / de ces objectifs spécifiques, quelles mesures alternatives à un scénario « au fil de l'eau » pourraient être proposées pour le SAGE (pas prioritaire aujourd'hui) ?

Quelles dispositions envisager?

- La stratégie (les objectifs) retenue pour le SAGE sera déclinée dans des dispositions (PAGD) et règles (règlement) courant 2014 - 2015. On distinguera :
 - Les dispositions d'action (A)
 - · acquérir des connaissances nouvelles,
 - · mieux communiquer,
 - réaliser un ensemble de travaux sur les cours d'eau et milieux naturels du territoire (contrat de rivière – MO locaux)
 - Les dispositions de gestion (G)
 - recommandations, conseils formulés auprès des acteurs locaux,
 - Les dispositions réglementaires (R) renvoient à la portée juridique du SAGE
 - Prescriptions: compatibilité (PAGD)
 - Règles : conformité (renforcent certaines dispositions du PAGD)

Déroulement de la séance

- Dossier de séance = support de travail
- 2 thématiques liées et transversales
 - Aménagement du territoire
 - Gestion des risques d'inondation
- 2 questions pour chacune des thématiques :
 - Quelle évolutions des pressions et des usages à venir?
 - Quels objectifs (ce que l'on veut) et sous-objectifs (axes de travail à développer) = Stratégie du SAGE

E.P.T.B ETABLISSEMENT PUBLIC
SOÔNE & COUDS

SAGE Tille

Bureau - Commission «cadre de vie»

Mairie de Saint-Julien Jeudi 14 novembre 2013

